

Paris, le 15 novembre 2022



Lettre n°22/11

Une minute de silence pour la France des morts

En ce mois de novembre 2022, un anniversaire risque de passer complètement inaperçu. En effet, il y a un siècle, le 11 novembre 1922, la France célébrait la première « minute de silence » de son histoire. Auparavant, l'hommage aux morts était marqué soit par le son des cloches, soit par celui des canons. C'est le président du Conseil d'alors, monsieur Raymond Poincaré, qui imposa cette nouvelle forme d'hommage.

Auparavant, en mai 1919, un journaliste et ancien combattant australien, Edward George Poney, avait proposé, dans une lettre ouverte au journal *London Evening News*, de substituer au caractère bruyant des célébrations d'alors un temps de recueillement silencieux. L'homme d'État sud-africain, Sir James Percy FitzPatrick, suggéra, lui, deux minutes de silence : une minute pour les morts et une autre pour les vivants. Le 27 octobre 1919, le roi George V rendit officielle cette mesure dans tout le *Commonwealth*. Depuis, cette tradition des deux minutes s'est perpétuée dans tous les pays anglo-saxons. En France, c'est donc la durée minimale qui a été choisie et encore, notre minute de silence est rarement respectée dans son intégralité.^[1]

Nous sommes en novembre, mois dont les deux premiers jours sont dédiés au souvenir des morts et mois dont le onzième jour nous voit commémorer le souvenir de tous les morts de toutes les guerres. À cette occasion, nous pourrions aussi nous souvenir de ce que fut l'année 2020 lorsque l'épidémie de la Covid nous vit confinés, d'abord du 17 mars au 11 mai, puis du 30 octobre au 15 décembre. Les morts se comptaient mensuellement par milliers, parmi lesquels de nombreux personnels soignants. Alors, comme ce fut le cas pour les victimes des attentats, d'aucuns proposèrent que ces personnels soignants, morts de la Covid dans l'exercice de leur fonction, soient déclarés « *Morts pour la France* ». Cela ne fut pas possible puisque cette qualification est aujourd'hui réservée aux soldats tués lors d'opérations menées à l'extérieur du territoire national. Le lieutenant-colonel Beltrame, mort en mars 2018, dans des circonstances que tout le monde a encore en mémoire, n'a pu lui-même en bénéficier. C'est peut-être l'utilisation de la mention « *Mort pour le service de la Nation* » qui a été retenue pour le lieutenant-colonel Beltrame qui aurait été, dans le cas de la Covid, la plus pertinente. Elle permet l'inscription des noms des bénéficiaires sur les monuments aux morts et la reconnaissance de leurs ayants droit enfants comme « *pupilles de la Nation* ».

Pour autant, et compte tenu des circonstances sanitaires qui ont fait qu'au cours des mois terribles du printemps 2020, les familles des morts de cette épidémie, de tous les morts et pas seulement des soignants, n'ont pas eu la possibilité de leur rendre l'hommage qu'elles souhaitaient, nous pourrions réfléchir à « un geste » qui pourrait les aider à faire leur deuil demeuré jusque-là impossible.

Ce qui rend à ces familles l'épreuve de la mort de leur proche insupportable, c'est d'une part le fait d'avoir dû laisser le défunt mourir seul et d'autre part de n'avoir pas pu se réunir pour une cérémonie de funérailles. Il y eut là un « empêchement » à la réalisation de deux aspirations humaines parmi les plus profondes et de ce fait fondamentales.

Sans réunion pour un dernier adieu, sans cérémonie d'hommage, le deuil est encore plus douloureux. De surcroît, l'identité du défunt se fond dans le drame collectif. Son corps devient un parmi tant d'autres et, comme on n'a pas pu le voir, on a du mal à accepter la réalité de la perte ce qui est le premier objet du deuil. Ces décès deviennent alors des « disparitions » comme dans le cas des marins péris en mer où des soldats morts au combat dont on n'a jamais retrouvé la dépouille.

Depuis cette période extraordinaire, il y a toujours, aujourd'hui, quotidiennement, des morts « ordinaires » de la Covid. Au total, depuis le début de l'épidémie, cette maladie a déjà tué plus de 150 000 Français soit plus que les morts cumulées lors des guerres d'Indochine (83 300) et d'Algérie (25 000).

L'État devrait faire quelque chose pour aider la cicatrisation d'une plaie qui aura du mal à se refermer. Il faudra de sa part un geste fort à inventer pour créer un espace physique et psychique permettant d'annihiler un sentiment collectif d'impuissance voire de culpabilité. De nombreuses options sont possibles : une journée nationale dédiée à toutes les victimes, mais il y en a déjà beaucoup et celle-ci risque d'être diluée dans le nombre ; des noms gravés quelque part à l'instar de *Ground zero* à New York, mais où ? Dans chaque ville ou village ou en un lieu unique ?

Mais on pourrait aussi, plus simplement, lors d'une cérémonie de funérailles nationales rendre hommage, de façon collective, à toutes les victimes, sans aucune distinction, de cette épidémie, avec la pose d'une plaque commémorative dans un lieu symbolique (Invalides, Arc de Triomphe ?) et avec l'exécution d'une vraie minute de silence qui durerait... soixante secondes. La France que nous aimons, c'est aussi celle de tous ses enfants morts, quelles que soient les circonstances. Les morts de la Covid acquièrent une dimension nationale puisqu'ils sont les victimes d'un drame qui ne l'est pas moins. Ce sont nos morts à tous.

La RÉDACTION de L'ASAF
www.asafrance.fr

[1] Un journaliste du *Monde*, Donald Walther, a chronométré les 83 minutes de silence observées à l'Assemblée nationale entre 1998 et 2016. Il en a fait la moyenne qui est de 32,47 secondes avec un minimum record à ... 11 secondes.